



AIDE A LA COMPLETITUDE DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour les demandes de financements concernant les fonds de modernisation des EAJE, publics et territoires, valeurs de la République et Laïcité :

Date limite de dépôt des dossiers : 27 février 2026

Le dossier est à transmettre exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse mail : appelaprojets@caf78.caf.fr

Pour les demandes de financements concernant le fonds national parentalité :

Date limite de dépôt des dossiers : 6 février 2026

Le dossier est à transmettre exclusivement via la plateforme ELAN (elan.caf.fr)

1. L'envoi de votre dossier de demande

Avant l'envoi de votre dossier de demande, assurez-vous que :

- ✓ Votre **dossier de demande** est dûment **complété, daté, signé et cacheté** par le porteur de projet.
- ✓ L'ensemble des champs du dossier de demande sont complétés.
- ✓ L'ensemble des **pièces justificatives** requises, en fonction de votre statut (collectivité territoriale, association, entreprise), est joint au dossier. Veillez à cocher les documents fournis dans le dossier de demande.
- ✓ Les **cofinanceurs du projet sont mentionnés dans le plan de financement prévisionnel**. Nous nous réservons la possibilité de contacter les partenaires indiqués.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS POURRONT ETRE EXAMINES PAR LES SERVICES DE LA CAF DES YVELINES.

2. Modalités de financement

- Le financement attribué par la Caf des Yvelines sera en fonction de l'éligibilité du projet, des besoins du territoire, du nombre de projets présentés et des disponibilités budgétaires.
- La subvention sera versée après réception des pièces justificatives de la réalisation de l'action.
- La réalisation du projet doit se dérouler au cours de l'année civile 2026.
- L'ensemble des recettes (financement octroyé par la Caf, les participations familiales et les autres subventions), ne peut excéder 100% du coût annuel du projet.

Pour le fonds publics et territoires :

- Le montant total du financement accordé par la Caf, sous réserve des disponibilités budgétaires, ne pourra excéder 80% du coût total annuel de l'action. Seules les subventions supérieures ou égales à 1 500 € seront attribuées.

3. Modalités de gestion de l'appel à projets

Pour les demandes de financements concernant les fonds de modernisation des EAJE, publics et territoires, valeurs de la République et Laïcité : l'ensemble des dossiers de demandes sont disponibles sur le caf.fr de la Caf des Yvelines.

Calendrier prévisionnel :

Appel à projets	Date de lancement	Date limite retour dossiers Vague 1	Présentation en instance de décision	Date limite retour dossiers Vague 2	Présentation en instance de décision
Fonds de modernisation EAJE	Décembre 2025	27 février 2026	Mai 2026	30 avril 2026	Septembre 2026
Fonds publics et territoires	Décembre 2025	27 février 2026	Mai 2026		
Fonds national parentalité	Décembre 2025	6 février 2026			
Valeurs de la République et Laïcité	Décembre 2025	27 février 2026	Mai 2026	30 juin 2026	Septembre 2026

Le chargé de conseil et développement de votre territoire est à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous pouvez contacter la CAF des Yvelines à l'adresse suivante pour tout complément d'information : appelprojets@caf78.caf.fr